

CONTEXTE ET OBJECTIFS EN 2009

Depuis 1995, la Ville de Genève a développé un concept global destiné à revaloriser la marche en milieu urbain par un programme d'actions sur dix ans, intitulé « plan directeur des chemins pour piétons ».

Conformément aux directives cantonales, 10 ans après les premières réflexions une révision du Plan directeur des chemins pour piétons est nécessaire.

Objectifs

- Dresser un bilan exhaustif des actions et en mesurer leurs effets sur la mobilité ;
- Intégrer les nouvelles exigences pour les personnes en situation de handicap ;
- Travailler de manière concertée avec la population, les associations.

Lien

[Fiche action Pdcom : A5](#)

EVOLUTION DU CONTEXTE

Les premières réflexions initiées sur la mise à jour du Plan directeur des chemins pour piétons, ont été suspendues suite au vote de l'initiative sur les 200 rues piétonnes. En 2014, la Ville pourrait, d'après la loi, réviser ce plan.

Mais comme le confirme l'indicateur 5.2 du monitoring du PDcom, la mise en œuvre du plan directeur des chemins pour piétons est relativement lente. 58% des mesures sont à ce jour réalisés. La Ville de Genève poursuit donc, pour le moment, la mise en œuvre de son plan.

En 2012, le Grand Conseil a inscrit dans la loi le principe de compensation qui implique le remplacement de toutes les places de stationnement supprimées lors de projets de réaménagement urbain. Ce nouveau cadre législatif rend encore plus complexe le développement de nouveaux projets en faveur des piétons.

IMAGES



ACTIONS	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
Réactualisation de l'outil informatique de suivi	Terminée	Une base de données géo référencées existe. Elle est mise à jour en continue.
Elaboration d'un diagnostic	Terminée	Le monitoring du plan directeur communal (et particulièrement l'indicateur 5.2) constitue le cadre d'élaboration de ce bilan.
Elaborer le projet	Intention	La révision, devrait conformément à la <u>loi sur l'application de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre (L 1.60)</u> se faire en 2014. Mais elle est pour le moment repoussée, afin de mettre en œuvre l'ensemble du plan directeur des chemins pour piétons. Cette mise à jour est prévue dans le cadre de la prochaine révision du plan directeur communal (2020).

